

Nombre de conseillers

En exercice : **26**
Présents : **20**
Absents : **6**
- dont suppléé(s) : **1**
- dont représenté(s) : **5**
Votants : **26**
- dont « pour » : **26**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstention » : **0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix mai se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe*, GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. JEAN Daniel*, FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth*, OLIVERO Albert *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, M. GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel* et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

N° ordre : 6

Délibération n°2023/75

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 09 mai 2023 ;

Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la CCVUSP qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 6281	+ 8 070.00 € (1)
Art 73918	+ 11 988.00 € (2)
Art 022	+ 19 846.00 € (3)
Art 023	+ 3 226.00 € (4)

TOTAL 43 130.00 €

Recettes :

Art 74124	+ 43 142.00 € (5)
Art 74126	- 12.00 € (6)
Art 7382	- 386 096.00 € (7)
Art 7388	+ 386 096.00 € (7)

43 130.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Art 21318-39	2 171.00 € (8)
--------------	----------------

TOTAL 2 171.00 €

Recettes :

Art 021	+ 3 226.00 € (4)
Art 1321-39	- 1 165.00 € (8)
Art 1322-39	- 15 329.00 € (8)
Art 1328-39	+ 15 439.00 € (8)

2 171.00 €

- (1) Nouvelle adhésion à L'agence départementale « Ingénierie et Territoires 04 »
- (2) Régularisation fraction TVA à la suite d'un trop perçu sur l'année 2022
- (3) Dépenses imprévues qui s'élèvent donc à 116 552 € (19 846+96 706). Plafonnées à 1 143 526 €
- (4) Virement à la section d'investissement
- (5) Dotation d'intercommunalité supérieure à la prévision budgétaire
- (6) Dotation de compensation inférieure à la prévision budgétaire
- (7) Modification de l'imputation budgétaire pour l'encaissement de la compensation de la CVAE
- (8) Modification du plan de financement (dépense et recettes) pour le remplacement du système de chauffage des locaux de la CCVUSP avec création d'un local pour silo à granulés.

Ainsi fait et délibéré en séance le 09 mai 2023 et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT